

Le conseil communal

se réunira le **16 septembre 2022** à **08 :15 heures** dans la salle des séances à l'**Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

Séance publique:

1. Décomptes de travaux extraordinaires :
 - a. Réaménagement Esplanade Phase 2 / Soen - a Legendepad : 1.800.773,81.-€
 - b. Aménagement d'un comptoir sur la petite « Moartplaz » : 289.890,67.-€
2. Approbation d'un avenant à une convention de mise à disposition temporaire d'un maître-nageur conclu avec la Ville d'Echternach.
3. Maison relais : Avenant à la convention 2022 des service d'éducation et d'accueil.
4. Subsidés et dons :
 - a. Club sportif Grevenmacher : 2.000.-€.
 - b. 100 Joer USAL (union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg): 100.-€.
 - c. Kantonalbeienziichterveräin Gréiwemaacher : 50.-€.
 - d. Fondation APEMH : 50.-€.
5. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
6. Augmentation de l'allocation compensatoire pour personnes à revenu faible.
7. Modifications budgétaires.
8. Création d'un poste de salarié(e) à tâche intellectuelle 50% dans la carrière « Laufbahn IC » du contrat collectif de la Ville de Grevenmacher pour les besoins de l'Ecole régionale de Musique.
9. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
10. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Séance à huis clos :

1. ERMG – classement de quatre salarié(e)s à tâche intellectuelle.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 6 septembre 2022 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 7 septembre 2022

La secrétaire communale,


Carine Majerus

Le bourgmestre,


Léon Gloden

